



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 846-19

Avis est donné par le soussigné, greffier de la Ville d'Amqui, que :

Le conseil municipal de la Ville d'Amqui a procédé le 17 juin 2019 à l'adoption du *Règlement n° 846-19 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05* de manière à :

- a) permettre les usages *Garderie* (prématornelle, moins de 50% de poupons) et *Pouponnière ou garderie de nuit* dans la zone 119 P;
- b) permettre les enseignes appliquées pour les usages commerciaux dans la zone 166 Hc;
- c) modifier les définitions de « lotissement » et « morcellement ».

La MRC de La Matapédia a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 4 juillet 2019, date à laquelle il est entré en vigueur.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Amqui, le 24 juillet 2019.

M^e Vincent Paradis
Greffier